COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017
Convocation du 20 mars 2017

Présents : Mmes Viviane BERNIER - Marion BERSON-GEANT - Michèle CAQUIN - Marie-Hélène DAUPTAIN - Chantal DELGADO - Dominique GRIS - Fabienne GRU - Lucie LE PAGE
Mrs Germain BUCHET - Xavier BELAIR - Jean-Michel DEBCZAK - David DUPUTEL - Thibault FERTE - Emmanuel FLINOIS (arrivé à 21h45) - Xavier TERRADE - Joël VANDERSTIGEL - Frédéric VANCON - Richard ZADROS.

Pouvoirs: Mme Djamila LASRI à M. Xavier BELAIR
Mme Marie-Hélène HOFFER à M. Thibault FERTE
M. Emmanuel FLINOIS à M. Jean-Michel DEBCZAK (jusqu' à 21h45)
M. MOURET à Mme Fabienne GRU

Absents : M. Emmanuel PETIOT

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne GRU

Ouverture de Séance : 20h45

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2017
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2- Décisions
Décision N°2017/03 : Marché de nettoyage des bâtiments communaux par la société SFN - Prestation supplémentaire sur le site du tennis
Avenant n° 1 : Le nouveau revêtement sol du court de tennis couvert engendre un coût supplémentaire pour son entretien, de 2 394.00 € HT (171.00€ HT x 14 mois) pour période du 01/01/2017 au 03/03/2018 fin du marché.

Décisions N°2017/04 : Marché MAPA 007 Elaboration du PLU de la commune de Saint-Witz – Travaux complémentaires.
Avenant n° 3 : Les travaux complémentaires à l'élaboration du PLU sont confiés au cabinet d'architecte VINEY, suite à la CAO du 15 mars 2017 pour un montant de 3.780.00€ HT

FINANCES

3- M14 – Budget communal

a) Approbation du compte administratif 2016

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	**Réalisation**	**Chapitre**	**Réalisation**
011 charges à caractère général	1 352 826.81	70 produit des services	382 078.25
012 charges de personnel	2 261 085.33	73 impôts et taxes	4 028 509.27
65 autres charges	245 943.05	74 dotation et participation	345 809.09
66 charges financières	69 928.67	75 autres produits	28 475.99
67 charges exceptionnelles	251.70	76 produits financiers	15.90
042 ordre- transfert entre section	36 646.30	77 produits exceptionnels	63 444.98
014 atténuation de produits	236 686.39	042 ordre-transfert entre section	
		013 atténuation des charges	145 251.23
TOTAL	**4 203 368.25**	**TOTAL**	**4 993 584.71**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	**Réalisation**	**Chapitre**	**Réalisation**
16 dépenses financières	109243.90	13 subvention d'invest.	1 121 489.06
20 acquisition incorporelle	58 829.13	10 recette financière	640 128.98
21 acquisition corporelle	1 171 569.21	023 construction	11 630.77
23 travaux en cours	2 479 658.30	040 opération d'ordre	36 646.30
040 écriture d'ordre		16 emprunts et dettes assimilées	1 550 000.00
TOTAL	**3 819 300.54**	**TOTAL**	**3 359 895.11**

Les résultats sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement = **4 203 368.25**
- Recettes de fonctionnement = **4 993 584.71**

Soit un excédent de fonctionnement de **790 216.46** pour l'exercice 2016.

- Dépenses d'investissement = **3 819 300.54**
- Recettes d'investissement = **3 359 895.11**

Soit un déficit d'investissement de **459 405.43** pour l'exercice 2016.
Ce déficit vient s'ajouter au déficit cumulé de 2015 d'un montant de 761 379.71€ soit un déficit total de **1 220 785.14€** à inscrire au Budget Primitif 2017 à l'article 001 en dépense d'investissement.

Monsieur le Maire sort la salle de Conseil,
Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 sous la présidence de Viviane BERNIER, Conseillère Municipale.

Approuvé à la majorité
1 abstention
Jean-Michel DEBCZAK
Délibération n° 11 /17

a) Approbation du compte de gestion du percepteur 2016
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du percepteur est en concordance avec le compte administratif 2016.

Approuvé à la majorité
1 abstention
Jean-Michel DEBCZAK
Délibération n° 12 /17

b) Affectation des résultats de 2016 au budget 2017
Le déficit d'investissement cumulé de 1 220 785.14 euros sera reporté en dépense d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2017.
L'excédent de fonctionnement de 790 216.46 euros sera affecté en recette d'investissement à l'article 1068 au Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats de 2016 au budget 2017.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 13/17

c) Vote des taux d'imposition
Il n'est pas prévu d'augmentation des impôts cette année.

	N-1	2017
Taxe d'habitation	12.67%	12.67%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16.05%	16.05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	108.39%	108.39%

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 14/17

d) Vote du budget primitif 2017

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		**RECETTES**	
Chapitre	**Prévision**	**Chapitre**	**Prévision**
011 charge à caractère général	1 419 000.00		
012 Charges de personnel	2 366 200.00	70 produits des services	391 000.00
65 autres charges	268 443.60	73 impôts et taxes	3 990 750.67
66 charges financières	81 977.89	74 dotations et participation	272 759.29
67 charges exceptionnelles	52 779.29	75 autres produits	35 000.00
042 amortissements	12 000.00	76 produits financiers	16.00
014 atténuations de produits	262 901.00	77 produits exceptionnels	10 000.00
023 autofinancement	336 224.18	013 atténuations des charges	100 000.00
TOTAL	**4 799 525 .96**	**TOTAL**	**4 799 525.96**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	**Prévision**	**Chapitre**	**Prévision**
001déficit annuel	1 220 785.14	021 autofinancement reporté	336 224.18
1068	32 941.95	10 recettes financières	540 090.80
20 immobilisations incorporelles	90 000.00	1068 excédents de fonctionnement	790 216.46
21 immobilisations corporelles	1 471 696.17	13 subventions d'investissement	416 130.20
23 immobilisations en cours	46 000.00	16 emprunts et dettes assimilés	
16 emprunts et dettes assimilés	165 238.37	024 vente terrain	932 000.00
		040 amortissement	12 000.00
TOTAL	**3 026 661.64**	**TOTAL**	**3 026 661.64**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017

Approuvé à la majorité
1 abstention
Jean-Michel DEBCZAK
Délibération n° 15/17

4- M49 Budget eau et assainissement

Il n'y a eu aucune écriture en 2016 donc les comptes administratifs et les comptes de gestion ne sont pas à voter cette année et doivent être dissous.
Cette dissolution est une conséquence du transfert de compétence vers le SIECCAO.
Pour opérer ce transfert, nous devons leur transmettre nos actifs et nos résultats de 2015, date du dernier budget voté au SIECCAO mais le versement doit se faire à partir du budget communal.
Les écritures ont été réalisées en 2016 de la façon suivante :

- L'Excédent d'exploitation de 36 254.77 € est transféré au chapitre 002 en recette de fonctionnement.
- L'Excédent d'investissement de 36 602.18 € est transféré au chapitre 001 en recette d'investissement.

Maintenant que ces sommes figurent au budget communal, il nous convient de les reverser au SIECCAO selon la clef de répartition qui a été défini entre les élus et le trésorier, soit 90%.
Ainsi nous devons verser au SIECCAO :

- Le résultat d'exploitation de 2015 de 32 629.29 €
- Le résultat d'investissement de 2015 de 32 941.96 €

Les écritures et les imputations sont les suivantes

Chap/articles	Dépenses de fonctionnement	Dépensesd'investissement
67/678	32 629.29	
10/1068		32 941.96

Le Conseil Municipal confirme la clôture du compte M49

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 16/17

5- Demandes de subventions

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la médiathèque pour 2017
Nous pourrons prétendre à une aide aux projets de développement de 2 403.90 € pour le financement de fond de revues jeunesse et abonnement (facture de 2 786.12 € subventionnée à 80%, 2 228.90 €) et la venue d'un conteur (facture de 350.00 € subventionnées à 50%, 175.00 €).

Le Conseil Municipal sollicite la subvention de 2 403.90 € au Conseil Général du Val d'Oise pour le financement de fond de revues jeunesse et abonnement.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 17/17

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour les écoles municipales de musique et de danse pour l'année 2017

- Pour l'école de musique, le Conseil Municipal sollicite une aide de 2 000.00 € dans le cadre de l'aide à la structure pédagogique.

- Pour l'école de danse, le Conseil Municipal sollicite une aide au fonctionnement de 1 500.00 €.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 18/17

Fonds scolaire 2017 auprès du conseil départemental du val d'Oise
Le Conseil Municipal sollicite cette aide chaque année en fonction des montants de travaux d'entretien (fonctionnement) dans l'établissement scolaire.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 20/17

Fonds de soutien aux communes ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
Dans le cadre du fonds de soutien aux communes le Conseil Municipal doit autoriser la constitution du dossier de demande de subvention de 134 085.00€ pour tous les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux 87 475.00€ ont été inscrits au BP 2017 selon l'échéancier de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal autorise la constitution du dossier de demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 21/17

6- **Adhésion au contrat groupe « assurances cyber risques » du CIG**
Les cyber-attaques constituent un risque réel qui affecte de plus en plus les collectivités qui détiennent un volume conséquent de données sensibles pouvant être monétisées ou revendues.
Le Centre de Gestion propose donc aux communes qui le souhaitent, l'adhésion à un groupement de commandes pour les contrats d'assurance cyber risque.
La mise en concurrence aura lieu au 2eme semestre 2017 avec effet au 01/01/2018.

Le Conseil Municipal ne donne pas son accord et souhaite consulter notre prestataire PULSAR.

7- **Détermination de 2 tranches de tarifs ALSH pour les familles hors CARPF**
Suite à un contrôle de la CAF, la convention qui nous lie avec leur service nous impose le vote d'un tarif à l'heure pour les enfants fréquentant le centre de loisirs.
Or pour les enfants résidents à l'extérieur de Saint-Witz, nous avons voté un tarif forfaitaire à la journée.
Il convient donc de déterminer un tarif horaire pour nous mettre en conformité avec la convention pour percevoir des participations.
Selon les calculs de la CAF, le coût de revient à l'heure est d'environ 4.51 euro.
Nous envisageons la création de deux tarifs en fonction des tranches de revenus pour les « extérieurs »

- 4.51 €/h
- 4.70 €/h

Le Conseil Municipal approuve les deux tarifs créés en fonction des tranches de revenus pour les « extérieurs » à la demande de la CAF.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 22/17

8- **Classe de découverte**
Séjour « animation passion nature » au domaine de St Jean à Thisy 89 - du 18 au 23 avril 2017
Cette année un séjour est prévu du 18 au 23 avril 2017 à Thizy dans l'Yonne.
46 enfants des classes CE1/CM1 et CM1/CM2 vont y participer pour un montant total de 17 930.00 € (transport compris de 1 600.00€)
Le Conseil Municipal approuve la participation des familles, soit 70% de la dépense est fixée à 272.85€ pour les Wéziens et à 389.78€ pour les « extérieurs » par enfants.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 23/17

Indemnité aux accompagnateurs professeurs des écoles.
2 accompagnateurs professeurs des écoles percevront donc une indemnité de classe de découvertes de 26.68 € par jour, soit 6x26.68€=160.08€/ jour. (Tarif applicable fixé par l'éducation nationale).

Le Conseil Municipal approuve l'indemnité versée aux 2 accompagnateurs professeurs des écoles.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 24/17

9- **CARPF Assistance aux communes en matière de commandes publiques et collaboration avec Dominique PORCU.**

Monsieur Dominique PORCU, aide toutes les communes de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans la gestion des dossiers de Marché Public. Jusqu'à présent cette participation était gratuite et non facturée.
Dorénavant, il convient de continuer cette participation dans un cadre juridique.
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de cette intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire à 100 € nets mensuels. Ce qui représenterait, en l'état du droit relatif aux cotisations en vigueur, un coût mensuel à la charge de la commune de 113,63 euros, soit 1 363,56 €/an.

Le Conseil Municipal autorise à procéder au recrutement de l'intervenant de la CARPF

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 25/17

10- Contrat climatisation de La Tuilerie

La société CELSIO nous propose un contrat d'entretien pour la climatisation de La Tuilerie.
Le montant de la redevance annuelle pour l'entretien et le contrôle est fixé à 2 160.00€ HT/an.
L'option filtration et courroie est fixée à 1 447.06€ HT.

Le Conseil Municipal autorise le Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la société CELSIO

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 26/17

AFFAIRES GENERALES

11- SIAH - Confirmation de l'adoption des nouveaux statuts

Lors du Conseil Municipal du 11 mai 2015 nous avions adopté le fait que la loi MAPTAM prévoit la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) et que celle-ci soit aussi transférée aux communautés d'agglomération selon une logique administrative.
Le SIAH, qui gère actuellement cette compétence à l'échelle hydraulique déterminée par les bassins versants, s'oppose à ce découpage administratif.
Ainsi le SIAH a modifié ses statuts en fonction de cette actualité et nous demande de les approuver et d'ainsi reconfirmer notre vote du 11 mai 2015.

Le Conseil Municipal confirme l'adoption des nouveaux statuts du SIAH.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 27/17

URBANISME

12- Bilan de concertation et Arrêt du PLU

Le Bilan de concertation
Le registre a recueilli les remarques de 5 administrés.
Les deux réunions publiques ont clos la concertation.
Les débats ont mis en avant la crainte de voir le village se densifier et d'accueillir des logements sociaux.
Mrs VANDERSTIGEL et BUCHET ont rappelé les contraintes législatives qui nous obligent à construire et celles-ci semblent mieux comprises de la population. Elus et administrés s'accordent pour envisager une intégration urbaine des nouveaux logements, notamment les logements sociaux.
Le Conseil Municipal vote la clôture de la concertation.

Approuvé à la majorité
1 abstention Jean-Michel DEBCZAK
2 votes contre : Emmanuel FLINOIS et Marie-Hélène DAUPTAIN

L'arrêt du PLU correspond au projet d'aménagement du territoire présenté au Conseil Municipal et au-delà duquel aucune modification possible ne peut être effectuée. Il revêt donc, à partir de ce moment-là un caractère définitif dont la prochaine étape est l'enquête publique.
Nb : La modification et des révisions seront toutefois possibles dans l'avenir, selon des procédures bien précises et définies par la législation.
Lors de sa réunion du Conseil Municipal du 5 septembre 2013, le PLU a été arrêté une première fois. Cet arrêt a été annulé suite à l'avis défavorable du préfet le 10 décembre 2013.
Lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2015, le PLU a été arrête pour la deuxième fois, cet arrêt a été annulé le 28 novembre 2016, suite aux remarques substantielles du commissaire enquêteur émis en juin 2016.
Nous avons donc relancé la procédure de PADD pour intégrer les remarques du commissaire enquêteur.
Le nouveau débat sur le PLU a eu lieu le 28 novembre 2016
La réunion de présentation aux personnes publiques associées a eu lieu le 24 janvier 2017.
Le 17 février 2017 nous recevions un courrier pour nous annoncer que nous sommes dispensés de l'évaluation environnementale

2 réunions publiques se sont déroulées les 3 et 4 mars 2017.
Messieurs VANDERSTIGEL et BUCHET ont présenté ce nouveau PADD lors de la commission PLU qui s'est déroulée le 23 mars dernier

Après présentation, le Conseil Municipal vote l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Approuvé à la majorité
1 abstention : David DUPUTEL
4 votes contre : Marion GEANT-BERSON, Emmanuel FLINOIS, Marie-Hélène DAUPTAIN et Jean-Michel DEBCZAK

Délibération n° 28/17

AFFAIRES SCOLAIRES

13- Projet d'adoption des nouveaux horaires et des N.A.P (Nouvelles Activités Péri-éducatives)

Lors de la commission scolaire du 18 janvier 2017 Monsieur COSSON, directeur de l'école est venu présenter un projet de changement d'horaires, élaboré en partenariat avec ses collègues.
Ce projet consistait à libérer les cours le vendredi après-midi, ainsi l'école se terminerait le vendredi à 11h45 et les enfants iraient aux NAP l'après-midi.
A la suite de cette présentation de projet, nous avons réalisé un sondage pour recueillir l'avis des parents, qui se sont prononcés favorablement à ce projet de réorganisation scolaire, toutefois nous avons reçu de plus en plus d'avis négatifs, motivés par le coût supplémentaire que cela engendrerait pour la famille et par le fait aussi du rythme de l'enfant qui ne serait pas favorable à son équilibre.

Après intervention de Thibault FERTE, porte-parole de certains parents opposés à ce projet et intervention autorisée par Monsieur le Maire, de parents présents dans le public,

Le Conseil Municipal n'a pas approuvé le projet d'adoption des nouveaux horaires et des N.A.P

Contre à la majorité
5 abstentions: Chantal DELGADO, Germain BUCHET, Frédéric VANCON, Joël VANDERSTIGEL et Richard ZADROS
Délibération n° 29/17

DIVERS

Un agent communal licencié le 02 février 2017 pour motif d'insuffisance professionnelle conteste son licenciement et engage une poursuite à notre encontre devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE dans un litige l'opposant à un agent.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 30/17

Il est nécessaire d'avoir recours au service d'un avocat afin de représenter la commune de SAINT WITZ dans ce litige qui l'oppose à un agent communal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à désigner Maitre Pierre BLARD, Avocat, afin de représenter la commune de SAINT WITZ dans ce litige l'opposant à un agent.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 31/17

Règlement intérieur de la médiathèque

La bibliothécaire, recrutée depuis peu nous a présenté le règlement intérieur de la médiathèque municipale que nous devons adopter. Aussi ce règlement rappelle la mission de ce service public, ses dispositions générales, il définit les modalités d'inscriptions et les conditions de prêt.
Il explique également le comportement des usagers. Il définit aussi les pénalités en cas de non-retour ou de retour détérioré et autorise les dons.

Le Conseil Municipal adopte le règlement.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 32/17

Charte bénévoles de la médiathèque
Le travail à la médiathèque se fait avec la contribution des bénévoles. Nous devons donc valider la charte des bénévoles qui définit les droits et devoirs de chaque partie.

Le Conseil Municipal adopte la charte.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n° 19/17

INFOS

Renouvellement de l'homologation du circuit moto de SAINT WITZ
Monsieur le Maire a donné un avis favorable au renouvellement et Monsieur le Préfet a pris un arrêté en ce sens le 28 mars dernier.
Monsieur le Maire précise que :

- le Bureau de l'association « Elite Moto Cross » a été renouvelé en octobre dernier. Il a reçu le nouveau Président Monsieur ZAOUI, celui-ci lui a promis une collaboration de qualité avec la commune.
- Aucun permis de construire n'a été délivré pour ce terrain.

Démission de Murielle HURTIS
Le 02 février 2017, nous avons reçu la lettre de démission de Madame HURTIS qui a déménagé dans le sud de la France.
Nous avons informé le Préfet, il nous appartient maintenant de nommer un Conseiller pour remplacer Murielle HURTIS, Monsieur le Maire va contacter la personne suivante sur la liste, afin de savoir si cette mission l'intéresse.

Fin de séance : 00 heures.

Secrétaire de séance
Fabienne GRU
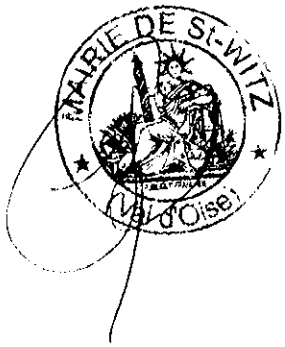
Le Maire
Germain BUCHET